



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

AVEC LE SITE
OU L'APPLI
IMPOTS.GOUV

Je fais toutes mes
démarches en ligne

L'IMPÔT S'ADAPTE
À VOTRE  IE

Nos agents
vous renseignent

0 809 401 401

Service gratuit
+ prix appel

À PARTIR DE MON ESPACE PARTICULIER, je peux :



Déclarer mes revenus

et corriger ma déclaration
de revenus

Gérer mon prélèvement à la source

et signaler
mes changements
de situation personnelle



Payer mes impôts

Consulter mes avis d'impôt

(impôt sur les revenus, taxe
d'habitation, taxe foncière)



Gérer mes contrats

de prélèvement mensuel
ou à l'échéance

Demander de l'aide

à AMI mon assistant virtuel



Poser mes questions

via la messagerie sécurisée

Prendre rendez-vous

avec un agent des
Finances publiques



GÉRER MON PRÉLÈVEMENT

**À PARTIR DU SERVICE
« GÉRER MON PRÉLÈVEMENT
À LA SOURCE »,
JE PEUX À TOUT MOMENT :**

- Signaler un changement de situation (naissance, mariage, PACS, divorce...).
- Actualiser mon taux suite à une hausse ou une baisse de (mes) revenus.
- Modifier mes coordonnées bancaires.
- Gérer mes acomptes (travailleurs indépendants, revenus fonciers, pensions alimentaires).
- Gérer mon avance de réductions et crédits d'impôt pour éviter d'avoir à rembourser le montant perçu en trop en janvier.
- Consulter l'historique de tous les prélèvements qui ont été effectués, par mes collecteurs (employeurs, caisses de retraite...) ou par l'administration fiscale (acomptes).
- Signaler un événement le plus tôt possible pour obtenir un taux de prélèvement à la source et un impôt adaptés à ma nouvelle situation.

MON AVIS D'IMPÔT

**PLUS BESOIN DE ME DÉPLACER,
JE PEUX TÉLÉCHARGER MON
AVIS D'IMPÔT ET L'IMPRIMER
À TOUT MOMENT.**

LA DÉCLARATION EN LIGNE c'est :

PLUS DE SIMPLICITÉ

- Informations pré-remplies, aide à la saisie, report automatique des éléments déclarés des déclarations annexes sur la déclaration principale.
- Prise en compte des changements de situation de famille signalés sur le service « Gérer mon prélèvement à la source », (arrivée d'un enfant, mariage, PACS, divorce).

NOUVEAU

Vous pouvez désormais faire votre déclaration de revenus simplifiée sur l'application mobile **IMPOTS.GOUV**

PLUS DE SÉCURITÉ ET DE VISIBILITÉ

- Je reçois un courriel de confirmation et un avis de situation déclarative une fois ma déclaration validée.
- J'ai la possibilité de corriger ma déclaration même après sa signature.
- Je connais immédiatement le montant de l'impôt qu'il me restera à payer ou de la somme qui me sera remboursée, lors de la parution de mon avis d'impôt, à l'été.

BON À SAVOIR



Vous êtes propriétaire ?

- Rendez-vous sur www.impots.gouv.fr, dans la rubrique « Biens immobiliers »
- Et indiquez qui habite dans chacun de vos biens immobiliers afin d'éviter les erreurs d'imposition.

LA MESSAGERIE SÉCURISÉE

**AVEC MA MESSAGERIE
SÉCURISÉE DISPONIBLE 7J/7,
JE PEUX À TOUT MOMENT :**

- Transmettre une information à mon service gestionnaire.
- Poser une question sur ma situation fiscale personnelle.
- Faire une réclamation en ligne.

RETROUVEZ AMI,
votre nouvel assistant
virtuel !

**À PARTIR DE LA PAGE D'ACCUEIL
DE MA MESSAGERIE SÉCURISÉE,
AMI ME PERMETTRA :**

- D'être orienté vers le bon formulaire pour rédiger ma demande.
- D'accéder à mes documents fiscaux (déclaration, avis...) sans avoir besoin de retourner dans mon espace personnel.
- De répondre à des questions simples sur l'actualité fiscale.



LE PAIEMENT en ligne

**J'AI LA POSSIBILITÉ
DE SOUSCRIRE À DES FORMULES
SOUPLES DE PRÉLÈVEMENT**

Je me munis des coordonnées bancaires de mon compte à débiter (RIB) et je complète le formulaire en ligne. La procédure est sécurisée de bout en bout.

Pour mes impôts locaux, je peux souscrire un contrat de prélèvement, pour être prélevé mensuellement ou à l'échéance en une seule fois.

LA PRISE DE RENDEZ-VOUS en ligne

**FINI LES FILES D'ATTENTE
OU LES DÉPLACEMENTS INUTILES**

Je peux prendre rendez-vous en ligne depuis la rubrique « Contact » du site **impots.gouv.fr** ou depuis l'espace particulier, (mes coordonnées sont pré-remplies) afin d'être rappelé au téléphone ou, si besoin, reçu au guichet par un agent des Finances publiques.

NOUVEAU

Vous pouvez désormais prendre rendez-vous depuis votre smartphone avec l'application mobile **IMPOTS.GOUV**

